

Accélérateur d'innovation sociale pour l'accès à l'emploi des chômeurs de longue durée

TAPAJ

Etude de faisabilité

Version mise à jour le 02 novembre 2016



TAPAJ

Etude de faisabilité de l'accompagnement du projet dans le cadre de l'Accélérateur d'innovation sociale

SOMMAIRE

Préambule	4
1. Philosophie de TAPAJ	5
1.1 L'Aller vers	5
1.2 La réduction des risques.....	5
1.3 Le bas seuil d'exigence en matière de conditions d'emploi.....	5
1.4 La progressivité de l'accompagnement professionnel, social et en matière de santé	6
2. Cadre de déploiement de TAPAJ	7
2.1 Présentation du CEID-Addictions de Bordeaux.....	7
2.1.1 Principes d'intervention de la structure.....	7
2.1.2 Organisation de la structure.....	7
2.2 Contexte et objectifs du programme TAPAJ	8
2.3 Modalités concrètes d'actions de « TAPAJ ».....	8
2.3.1 Phase 1 : la prise de contact par le travail.....	8
2.3.2 Phase 2 : la prise en charge	10
2.3.3 Phase 3 : l'accompagnement.....	10
Focus : Le volet « Emploi » du programme TAPAJ	11
2.4 Conditions humaines et financières de mise en œuvre de la démarche	13
3. Analyse d'impacts de TAPAJ	14
3.1 Impact sur les publics	14
3.2 Impacts sur l'organisation de la structure porteuse	15
3.3 Impacts sur l'environnement de la structure	15
4. Transférabilité et essaimage de TAPAJ	17
4.1 Déclinaison opérationnelle de l'essaimage.....	17
4.1.1 Cadre de l'essaimage.....	17
4.1.2 Etat d'avancement	18
4.2 Analyse des critères de réussite et de blocage de l'essaimage.....	20
4.2.1 Le repérage et de mobilisation des publics.....	20
4.2.2 Le partenariat avec une association intermédiaire et la mise en place d'un cadre d'emploi adapté aux besoins du public cible	21
4.2.3 La mise en relation avec des partenaires « employeurs »	22
4.3 Récapitulatif des enjeux à prendre en compte dans l'essaimage	24
4.3.1 Analyse SWOT.....	24
4.3.2 Autres enjeux du programme	24

5. Présentation du scénario retenu pour l'accompagnement à l'essaiage par l'Accélérateur d'innovation sociale.....	26
5.1 Objectifs de l'accompagnement et modalités opérationnelles	26
5.1.1 Consolider le cadre de l'essaiage afin de garantir la qualité et l'efficacité du programme... ..	26
5.1.2 Outiller les sites essayés.....	27
5.2 Gouvernance du projet d'accompagnement à l'essaiage.....	28
5.3 Evaluation de l'essaiage	28
5.3.1 Modalités d'évaluation.....	28
5.3.2 Indicateurs de réussite	29
6. ANNEXE I : Liste de sites TAPAJ.....	33
7. ANNEXE II : Glossaire	35

Préambule

Le 9 février 2015, le ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social, François Rebsamen, a présenté un plan en faveur de la lutte contre le chômage de longue durée, intitulé « Prévenir, aider, accompagner : Nouvelles solutions face au chômage de longue durée ».

Ce plan annonce notamment la création d'un Accélérateur d'innovation sociale pour l'accès à l'emploi des chômeurs de longue durée, en partenariat avec l'Agence nouvelle des solidarités actives (Ansa), dont le but est de permettre le développement rapide et l'évaluation de projets innovants en matière de lutte contre le chômage de longue durée.

L'Ansa (statut associatif) a été créée en janvier 2006 afin de mettre en œuvre des actions locales, expérimentales, innovantes de lutte contre la pauvreté et l'exclusion avec les pouvoirs publics, les associations et les entreprises en France mais aussi en Europe.

L'Accélérateur d'innovation sociale correspond donc à un programme spécifique en son sein.

Dans ce cadre, les missions de l'Accélérateur d'innovation sociale pour l'accès à l'emploi des chômeurs de longue durée sont les suivantes :

- Repérer des projets innovants identifiés comme prometteurs compte tenu de leurs premiers résultats,
- Expérimenter des projets innovants et prometteurs pour accélérer leurs résultats et leur impact,
- Evaluer l'impact et l'efficacité de chaque projet et en tirer des enseignements sur leur pertinence,
- Synthétiser et diffuser l'état des connaissances auprès des acteurs pour essaimage.

Durant son année de lancement en 2015, l'Accélérateur d'innovation sociale a pu constituer un vivier de projets innovants et accompagner trois d'entre eux de façon décalée dans le temps :

- « Territoire 0 chômeur » porté par le mouvement ATD Quart Monde, d'envergure et de déploiement ambitieux, non initié lors de son entrée dans l'Accélérateur, entré en mai 2015.
- « VITA AIR » porté par l'association intermédiaire AIRServices, entré en juillet 2015.
- « Parcours Gardien » porté par l'association Unis Vers l'Emploi, entré en avril 2016.

Au printemps 2016, ce travail de repérage de projets innovants en matière de lutte contre le chômage de longue durée s'est élargi avec la diffusion d'un appel à projet. Le programme « Travail Alternatif Payé à la Journée (TAPAJ) » a ainsi été choisi en juillet 2016, suite à un processus de sélection, pour être le quatrième projet accompagné par l'ANSA.

Le travail d'étude de faisabilité de l'accompagnement au changement d'échelle du projet TAPAJ a été initié en août 2016. Il a conduit l'ANSA à réaliser une visite sur site, des rencontres et échanges téléphoniques avec les principaux acteurs et promoteurs de cette méthode, qui ont permis d'affiner la compréhension des enjeux de cet essaimage.

L'étude présentée ci-après s'attache à en décrire la valeur-ajoutée et proposer *in fine* une méthode d'accompagnement à l'essaimage adaptée, qui en précise les conditions de réussite.

1. Philosophie de TAPAJ

TAPAJ, travail alternatif payé à la journée, est un programme d'aide à la réinsertion sociale et professionnelle destiné aux jeunes de 18 à 25 ans en grande précarité, prioritairement des jeunes « *sans domicile fixe, vivant à la rue, en squats, ou en hébergement précaire* » et dont beaucoup sont « *en situation de rupture familiale, en situation de grande précarité, les amenant à vivre de la mendicité et/ou de ressources illégales, rétifs au contact avec les institutions, consommateurs de substances psychoactives, en grande souffrance psychique, victimes d'exclusion* » (Charte TAPAJ France).

TAPAJ s'adresse ainsi à un public principalement sans ressources, non éligible de par son âge aux minimas sociaux. Il répond par ailleurs à un enjeu d'intervention précoce dans la mesure où la situation de marginalisation des jeunes ciblés est encore récente et n'implique pas encore de dynamique de « clochardisation » ou le développement de véritables problématiques de santé.

Ce programme initié par le CEID- Addictions de Bordeaux utilise l'activité professionnelle comme levier vers l'accès aux soins et plus largement l'inclusion sociale et professionnelle, et s'articule autour de quatre principes : la notion d' « aller vers », la réduction des risques, le bas seuil d'exigence et la progressivité de l'accompagnement.

1.1 L'Aller vers

TAPAJ porte comme l'un des principes fondamentaux de son action la philosophie d'« aller vers » : ses missions sont portées dans une démarche de rencontres des jeunes dans leur environnement avec une écoute attentive de leurs problématiques, amenant à une adaptation de ses activités à leurs profils et besoins. Cette notion est particulièrement importante pour ce public de TAPAJ, qui est souvent en rupture avec les institutions.

1.2 La réduction des risques

TAPAJ est porté par des Centres d'Accueil et d'Accompagnement à la Réduction des risques pour Usagers de Drogues (CAARUD) ou des Centre de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie (CSAPA), acteurs spécialisés dans le soin des personnes souffrant de problèmes d'addiction. La nature de ces porteurs oriente l'objectif du programme : amener des jeunes aujourd'hui coupés de tous liens institutionnels, n'ayant souvent pas conscience de l'addiction présente derrière leur consommation, vers le soin. L'activité professionnelle constitue une porte d'entrée propice à ce cheminement. Le jeune peut confronter progressivement son regard sur ses usages de drogues avec les attendus de l'environnement professionnel, échanger avec les éducateurs présents et entrer en contact avec les membres du centre de soin lorsqu'il fait appel à un besoin d'accompagnement plus poussé.

1.3 Le bas seuil d'exigence en matière de conditions d'emploi

TAPAJ se doit d'être très accessible compte tenu de son public cible. Le programme est donc construit dans une logique de bas seuil d'exigence : employer des jeunes sur des chantiers ne nécessitant pas de qualifications particulières et les inscrire avec des conditions administratives très peu contraignantes. De même, l'inscription d'un jeune au programme est très rapide et n'amène aucune exigence d'engagement dans le temps.

1.4 La progressivité de l'accompagnement professionnel, social et en matière de santé

Le processus d'insertion sociale et professionnelle du public cible de TAPAJ nécessite un temps plus important que pour d'autres publics moins marginalisés. Dans le but d'adapter au mieux le parcours au profil de ces jeunes, le programme est divisé en trois phases graduées, tant en termes d'autonomisation et de responsabilités dans le travail, d'engagement dans la dynamique d'insertion professionnelle, que d'intensité de l'accompagnement social et médical.

2. Cadre de déploiement de TAPAJ

2.1 Présentation du CEID-Addictions de Bordeaux

2.1.1 Principes d'intervention de la structure

Le CEID-Addictions -Comité d'étude et d'information sur la drogue et les addictions- est une association spécialisée dans le domaine des toxicomanies et des addictions. Ses missions s'articulent autour de l'accueil et la prise en charge de personnes présentant des problèmes médico-sociaux liés à l'usage de substances (drogues et/ou alcool) ou à d'autres pratiques addictives (jeux...).

Fondé en 1972 à Bordeaux par le Professeur Maurice Sérisé, le CEID-Addictions est l'une des plus vieilles structures œuvrant sur le domaine des addictions en France. Inspiré de la *Haight-Ashbury Free Clinic* de San Francisco, le centre s'est construit sur un modèle d'accès aux soins gratuit et d'accompagnement de tous types de publics concernés directement ou indirectement par l'usage de substances.

La vocation médicale du CEID-Addictions s'est davantage institutionnalisée à partir des années 1980, d'une part pour répondre aux nouveaux besoins médicaux (notamment liés à l'arrivée du Sida), et d'autre part pour s'adapter à des publics dont la consommation de substances tend vers des produits de plus en plus durs. Par ces facteurs, le CEID-Addictions intègre dans le développement de ses activités une place importante pour l'innovation médico-sociale, il est par exemple l'un des premiers centres à mettre en place le Programme d'échange de seringues.

Parallèlement, le CEID-Addictions intervient directement au contact des jeunes par l'action de son équipe de rue, le pôle « Errance », autant dans les rues que lors d'événements (festivals...).

Ces activités axées autour de la prévention, la réduction des risques et l'accès au soin ont ancré la place du centre dans les groupes de travail ou commissions des institutions de la santé (HAS, INPES, ministères...).

2.1.2 Organisation de la structure

Les missions du CEID se déclinent autour de six pôles d'activité :

- L'Accueil : le centre offre ses services sans préalable ni rendez-vous à toute personne concernée directement ou indirectement par un problème d'addiction
- La Prévention, Information, Formation, Recherche : le CEID-Addictions effectue un travail de relais d'informations, d'interventions et de sensibilisation auprès de jeunes scolarisés, de leurs parents ou encore lors de formations de professionnels et de contribution à la recherche
- Les CSAPA/CAARUD : le centre porte des CSAPA, recevant toute personne souffrant de pratiques addictives sévères et ayant besoin d'être prise en charge, et des CAARUD, ciblant plutôt les usagers de substances marginalisés afin de réduire les complications médicales, psychologiques ou sociales liées à cet usage. Le CEID-Addictions de Bordeaux porte aujourd'hui huit établissements de soins (CSAPA/CAARUD) implantés dans la Gironde, dont trois résidentiels
- Les Consultations Jeunes Consommateurs : gratuites et anonymes, ces consultations sont destinées aux jeunes consommateurs de substances
- Le pôle Jeunes en errance : ce pôle s'adresse aux jeunes en situation d'errance et leur propose trois services : *Pro domo*, dispositif de logement des jeunes de 18 à 25 ans avec ou sans animaux de compagnie ; des ateliers « Arts de la rue » et le programme TAPAJ
- Le pôle Insertion : le centre porte l'atelier et chantier d'insertion par l'activité économique Les Chantiers du fleuve, dont les activités professionnelles concernent principalement l'entretien de sites naturels

Ces activités représentent l'emploi de 160 salariés de fonctions diverses (infirmiers, médecins généralistes, éducateurs, etc.)

En 2012, le CEID a accueilli environ 6300 personnes et fait 65000 consultations.

2.2 Contexte et objectifs du programme TAPAJ

L'activité des CSAPA et CAARUD portés par le CEID-Addictions de Bordeaux cible des publics vulnérables, tant sur le plan psycho-médical que sur le plan social. Ces centres de soins accordent en conséquence une importance particulière à penser l'accompagnement des personnes ayant des problèmes de manière plus globale que le seul cadre médical, en offrant notamment des possibilités de ré-ancrage social.

En parallèle, la municipalité de Bordeaux s'est interrogée sur la place de ce public particulier –jeune, en errance, avec des problèmes d'addiction- au sein de l'espace urbain. Le forum de la sécurité urbaine, lancé en 1992 et rassemblant les villes de Bordeaux, Liège et Montréal autour de la problématique de la réduction des risques a permis un premier croisement de ces deux regards sur ce même public.

L'initiative TAPAJ, portée initialement par l'association montréalaise Spectre de rue, a été connue dans le cadre de ces échanges et semblait proposer une possibilité de réponse face à ces problématiques. Appréhendé comme un dispositif d'action en faveur de la réduction des risques et de l'insertion sociale des jeunes en errance, TAPAJ a été implanté à Bordeaux avec le soutien important de la municipalité.

Les objectifs du programme sont :

- Offrir au jeune une source de revenu légal, en alternative ou complément de la manche, à travers des contrats de travail courts et une rémunération à la journée
- Travailler sur la « *revalorisation sociale et l'empowerment de ses participants dans le cadre des principes de la réduction des risques[...] en faisant de l'insertion socioprofessionnelle une porte d'entrée vers le soin* » (Charte TAPAJ France)
- Développer les compétences des jeunes en termes de savoir-faire et savoir-être afin de favoriser leur inscription dans des modalités d'insertion plus classiques

2.3 Modalités concrètes d'actions de « TAPAJ »

Programme mis en place comme marchepied comblant le besoin d'assistance et d'insertion des jeunes en errance, TAPAJ se décline en trois phases correspondantes à une reprise graduelle d'une activité professionnelle permettant une levée progressive de freins sociaux identifiés. TAPAJ relève dans ce cadre d'une coopération entre la structure porteuse du programme –généralement un CSAPA ou CAARUD, et une association intermédiaire, juridiquement employeur du jeune.

2.3.1 Phase 1 : la prise de contact par le travail

Première étape du programme TAPAJ, la phase de prise de contact –dite « phase 1 »- engage des jeunes sur des contrats de travail courts, à hauteur de quatre heures par semaine, afin de les familiariser au monde du travail et de les amener progressivement à s'inscrire dans un parcours d'insertion sociale et d'accès aux soins.

Il s'agit par exemple de contrats pour des chantiers de désherbage, de réaménagement d'espaces verts ou de missions de manutention et logistique. Une attention particulière est accordée au fait que les missions données ne soient pas perçues par le jeune comme dévalorisantes mais au contraire, comme des activités utiles à la collectivité et améliorant son estime de soi. Le chantier en partenariat avec la municipalité de Bordeaux pour le désherbage des rues en est un exemple. En effet, en plus d'apporter une aide à la collectivité par l'amélioration du cadre de vie, le fait de pratiquer cette activité au cœur de l'espace public permet une valorisation de l'image des tapajeurs. Souvent vus comme des jeunes marginaux aux comportements parfois préjudiciables, le regard qui leur est porté par les habitants est amené à changer, les identifiants comme des individus travailleurs et responsables, amenant alors un sentiment de fierté pour ces jeunes.

Les conditions d'emploi pour les jeunes ont été travaillées afin que celles-ci leur soient adaptées. Deux critères ont alors été adoptés : une facilité d'inscription du jeune au programme et une rémunération immédiate.

Ainsi, un jeune souhaitant intégrer le programme et travailler sur un chantier peut contacter le CEID-Addictions jusque la veille pour le lendemain, seuls lui seront demandés une photocopie de sa pièce d'identité (ou à défaut une déclaration de vol/perte) et son numéro de sécurité sociale. Par ailleurs, le programme n'exige pas d'engagement dans le temps du jeune, qui peut ne participer qu'une fois ou ponctuellement aux chantiers.

La rémunération se fait directement après la participation au chantier, est fixée à 40€ (soit 10€ nets/heure) et délivrée par un chèque emploi service échangeable immédiatement en liquide auprès d'une agence postale. Ces conditions de rémunération ont été instaurés pour deux raisons : d'une part, ces jeunes sont en situation de rupture sociale et ont besoin dans un premier temps d'une matérialisation concrète de leurs résultats après l'effort, ils ne peuvent attendre une rémunération en fin de mois ; d'autre part, TAPAJ correspond pour certains à une alternative à la manche avant même d'être un tremplin vers l'insertion. Lors d'une action de manche, un jeune espère recevoir 40€, ainsi s'est donc fixé le gain du jeune après son passage sur un chantier.

Les chantiers proposés en phase 1 peuvent accueillir jusqu'à sept jeunes, appelés « tapajeurs », encadrés par un éducateur. Cet encadrement par l'éducateur est un point essentiel du programme : en travaillant à côté des tapajeurs avec une implication de même niveau, l'éducateur crée un nouveau lien, neutralisant l'effet « hiérarchique » que son statut pourrait lui donner en tant qu'éducateur et lui permettant d'engager un échange plus ouvert avec les jeunes engagés. C'est de ces « entretiens de côte à côte » que peuvent émerger des échanges plus personnels sur le jeune, son parcours et l'éventuelle volonté d'une participation plus poussée au sein du programme TAPAJ.

Les modalités de fonctionnement du programme répondent par ailleurs à un objectif éducatif, visant à amener progressivement le jeune vers une dynamique d'insertion et d'accès aux soins. Ainsi, l'édition de contrats de travail et de bulletins de salaire permettent à la fois de travailler d'une relation employeur/employé, et sur les droits et devoirs qui en découlent, et de valoriser l'estime de soi du jeune. De même, les jeunes récupèrent leurs chèques au CEID-Addictions, leur offrant la possibilité de découvrir le CAARUD, ses missions et ses services.

2.3.2 Phase 2 : la prise en charge

L'objectif premier de la phase 1 est d'utiliser le levier qu'est l'activité professionnelle pour amener vers un accès aux soins progressif et une volonté graduelle d'aller vers de nouveaux repères sociaux. Lorsque le jeune émet le souhait d'une plus forte participation au sein du programme et qu'il semble être prêt pour un engagement plus important, celui-ci peut passer à la phase 2, étape de la prise en charge.

La phase 2 allie deux enjeux : une augmentation du temps de travail par semaine couplée à une remise à plat de la situation personnelle et administrative du jeune.

Le passage en phase 2 n'est ni obligatoire pour le jeune en parcours, ni définitif. Il se fait par un engagement tacite, en fonction de sa volonté d'aller plus loin dans son parcours d'insertion, dans le développement de son employabilité (socialisation, autonomie, respect des codes du monde du travail etc.) et dans son accompagnement social et médico-social.

Le volume de travail s'intensifie alors (jusqu'à sept heures par jour, plusieurs jours de suite), le but étant d'amener à une répétition des contraintes professionnelles et à une prise de conscience du jeune des réflexes à adopter. De ce fait, le type de chantier sur lequel le jeune est amené à travailler change : les missions données correspondent toujours à une logique de bas seuil d'exigence, mais le travail se fait de manière individuelle, en lien direct avec les professionnels de la structure employeur et sans l'encadrement de l'éducateur TAPAJ.

En parallèle, un accompagnement personnalisé est proposé par les professionnels du CAARUD, en fonction des besoins du jeune (accès aux droits, accès au logement, accès aux soins, etc.).

La phase 2 marque donc le passage d'un accompagnement collectif à une réflexion individualisée, conduisant également à une responsabilisation progressive du jeune (gérer son budget, trouver un remplaçant lorsqu'il ne peut pas être sur un chantier...).

2.3.3 Phase 3 : l'accompagnement

Si lors des deux premières phases, le travail du jeune est encadré par le CSAPA/CAARUD (participation aux chantiers démarchés par le porteur de TAPAJ, accompagnement et encadrement des jeunes sur site...), la phase d'accompagnement est une passerelle vers le droit commun.

Le jeune est alors directement accompagné par l'association intermédiaire, en inscrivant sur des chantiers proposés par cette dernière ou en s'engageant dans un parcours de formation qualifiante.

Le travail sur l'employabilité du jeune y est alors renforcé, ainsi que l'accompagnement à la définition d'un projet professionnel.

La déclinaison du programme en 3 phases permet ainsi une préparation progressive du jeune vers les attentes du monde professionnel, l'acquisition de savoir-être permettant une meilleure employabilité et l'instauration d'une stabilité de la situation personnelle.

Focus : Le volet « Emploi » du programme TAPAJ

Le cadre de contractualisation

La mise en place d'un tel programme pour les jeunes nécessite l'utilisation de structures spécifiques agréées par l'Etat (DIRECCTE) dans le cadre de l'insertion par l'activité, le droit du travail n'autorisant pas une rémunération directe à la journée. L'association intermédiaire agit ainsi comme employeur du jeune, celle-ci ayant l'autorisation de faire des contrats d'usage sans durée minimum prédéfinie.

En effet, l'AI est une structure d'insertion par l'activité économique proposant une mise à disposition des salariés en insertion auprès d'employeurs divers : particuliers, collectivités locales, associations, entreprises. Elle s'inscrit ainsi dans des conditions dérogatoires du droit commun relatif au travail en signant un contrat de travail avec le salarié et en concluant un contrat de mise à disposition avec l'utilisateur.

Dans le cadre du programme TAPAJ et dès la phase 1, les jeunes sont employés par l'AI en tant que salariés en insertion, ce qui implique la conclusion d'un contrat de travail (contrat à durée déterminée d'usage en application des articles L 1242-3 et suivants et de l'article D 1242-1 al. 12) et positionnés sur les différents chantiers via une mise à disposition.

Dans le cadre de TAPAJ, le « client » de l'AI est la structure qui porte TAPAJ et n'est donc pas constituée sous forme commerciale. Ainsi, conformément au Code du travail, il n'existe pas de limitation dans le temps en matière d'emploi des jeunes (contrairement aux mises à disposition auprès d'entreprises qui ne peuvent excéder 480 heures sur une période de 24 mois à compter de la première mise à disposition).

Les jeunes sont comptabilisés dans les effectifs totaux de l'AI et font l'objet d'un suivi statistique à destination de la DIRECCTE au même titre que les autres salariés en insertion. Ceux qui ne s'inscrivent plus dans les chantiers proposés par le programme TAPAJ sont considérés comme sortis de l'AI au bout de 6 mois d'inactivité (ce qui correspond à une sortie sans solution). De la même manière sont comptabilisées les sorties positives des jeunes qui sont passés par TAPAJ.

Il ne s'agit donc pas d'un cadre de contractualisation dérogatoire pour l'AI mais bien de l'utilisation du fonctionnement existant de la façon la plus flexible possible afin de répondre aux enjeux du programme TAPAJ. Les AI utilisent leurs particularités pour les mettre au service de TAPAJ, tout en respectant le droit du travail, et autres règles applicables.

En revanche, le modèle de rémunération est spécifique au programme : il s'effectue, par anticipation, en fin de journée. L'AI délivre au jeune chaque semaine un acompte qui correspond à 100 % de sa rémunération, le salaire mensuel restant à payer est ainsi à zéro chaque mois. Un bulletin de paie mensuel est ensuite établi en fin de mois sur la base des fiches horaires déclarées pour chaque jeune par la structure porteuse.

Les missions de l'association intermédiaire en matière d'accompagnement des tapajeurs

L'intervention de l'AI en matière d'accompagnement de jeunes diffère quant à elle des missions « classiques » d'une SIAE. En effet, si l'AI est en charge de la mise à disposition des jeunes, elle n'assure pas ou peu les activités d'accueil, d'accompagnement et de formation auprès des tapajeurs.

Durant la phase 1, l'association intermédiaire partenaire se cantonne à des missions administratives en éditant les contrats de travail au nom des jeunes et en délivrant leur rémunération sous forme de lettre-

chèque, immédiatement changeable en espèces auprès d'un bureau de poste. Le CSAPA/CAARUD est quant à lui en charge de l'accompagnement des tapajeurs, notamment au cours des chantiers.

Cette répartition des missions se poursuit durant la phase 2. Toutefois, l'association intermédiaire peut aussi intervenir au-delà du cadre premier de TAPAJ pour démarrer un accompagnement sur le volet professionnel et un travail d'éducation budgétaire, si le jeune en ressent le besoin et en fait la demande.

C'est donc à partir de la phase 3 que l'AI intervient pleinement dans l'accompagnement des jeunes puisque ces derniers bénéficient d'un suivi au même titre que les autres salariés en insertion.

Les relations avec les partenaires « employeurs »

Les professionnels de TAPAJ au sein de la structure porteuse sont en charge de démarcher les entreprises ou collectivités afin de leur présenter le programme et d'obtenir des chantiers faisables par les jeunes.

Les démarches de prospection se réalisent suivant plusieurs axes :

- Mise en relation avec les collectivités locales (municipalité principalement) afin de présenter le programme, ses objectifs en matière de tranquillité publique, et de repérer des activités pouvant être confiés aux tapajeurs.
- Identification d'entreprises connaissant des points de tension en matière de tranquillité publique, notamment à l'occasion de réunions de quartier organisées dans le cadre du Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance, puis rencontre de ces entreprises afin de leur proposer la mise en place d'un partenariat.
- Mobilisation d'entreprises œuvrant dans les secteurs d'activités spécifiques pouvant être intéressants pour le développement de chantiers à destination des jeunes.

Ce travail de démarchage vise à capter des chantiers qui soient à la fois intéressants pour les jeunes et qui permettent d'assurer la viabilité du programme. Il représente une démarche importante et récurrente pour le porteur dans la mesure où il s'agit principalement de chantiers ponctuels, qui ne sont pas pérennes.

Les partenaires employeurs sont mobilisés suivant une logique de responsabilité sociale des entreprises et/ou en réponse à des problématiques concrètes de tranquillité publique qu'ils rencontrent. L'objectif est alors de repérer des niches d'activités pouvant être confiées aux tapajeurs. Ces derniers n'ont ainsi pas vocation à être positionnés sur des missions relevant de l'activité courante de l'entreprise, ni suivant un modèle de prestation de service.

Si un travail de démarchage auprès de fondations a également été mené par le porteur initial du programme, notamment pour permettre un équipement des jeunes en matériel professionnel, cette mission revient aujourd'hui au portage national de TAPAJ. De même, la mise en place d'un pilotage national dans le cadre de l'essaimage permet d'apporter un soutien aux structures porteuses dans leurs démarches de prospection en facilitant la prise de contact en local avec des entreprises nationales partenaires.

Une fois le partenariat avec l'entreprise ou la collectivité établi, la structure porteuse met systématiquement en place un conventionnement. Le partenaire « employeur » est par ailleurs intégré au comité de pilotage local du programme qui vise à assurer le suivi de TAPAJ et à faire se rencontrer les différents partenaires.

L'AI n'a aujourd'hui pas de mission en matière de prospection mais peut toutefois accompagner le CSAPA/CAARUD dans des rencontres avec des potentiels partenaires « employeurs » avant d'expliquer le rôle de l'association intermédiaire dans le programme.

Cette répartition des rôles entre structure porteuse et AI s'explique par une volonté de mobiliser les partenaires « employeurs » en tant que mécènes, ce qui nécessite une grande maîtrise du programme TAPAJ et de son public spécifique pour présenter la démarche, mais aussi par la nécessité, au lancement de TAPAJ, de réussir à mobiliser des AI en leur demandant un investissement restreint dans le fonctionnement du programme. Toutefois, le renforcement de l'implication des AI dans ces activités de prospection constitue aujourd'hui un enjeu pour le développement du programme, dans la mesure où les SIAE disposent de compétences spécifiques en la matière.

2.4 Conditions humaines et financières de mise en œuvre de la démarche

Le programme TAPAJ se construit sur un modèle économique lui permettant un autofinancement des actions. En effet, la facturation des chantiers réalisés en phase 1 et 2 comprend la rémunération du jeune, ainsi que les frais RH et de fonctionnement du CSAPA/CAARUD et de l'association intermédiaire.

En montant brut, l'entreprise partenaire proposant le chantier paie 25€/heure pour chaque jeune employé. Ce montant se divise alors de la manière suivante : 20€ sont reversés à l'association intermédiaire (qui versera alors 10€ nets pour le jeune) et 5€ le sont pour le CSAPA/CAARUD porteur de TAPAJ.

La modélisation des coûts liés au programme pour l'AI est la suivante :

Coûts	Par chantier (en €)	Par heure (en €)
Salaire du jeune (en brut chargé)	61,6	15,14
Lettre-chèque à l'unité	6,30	/
Frais de structure	16	4
Total	82,86	20,72

Au niveau des moyens humains, la mise en place du programme TAPAJ nécessite au sein du CSAPA/CAARUD porteur des ressources humaines pour compléter les tâches suivantes :

- accompagnement et encadrement des jeunes sur les chantiers
- présentation du programme et démarchage de chantiers auprès de potentielles entreprises partenaires
- disponibilité pour les temps de travail avec l'AI (appels, récupération des lettre-chèque, coordination sur les programmes de phase 3...)

Le programme TAPAJ nécessite en moyenne 1 ETP pour son fonctionnement. Deux fonctions complémentaires sont mobilisées et généralement réparties entre deux professionnels :

- Un acteur de terrain, en charge de l'accompagnement des jeunes sur les chantiers. Cette mission est la plupart du temps dévolue à un éducateur mais peut être pris en charge par un autre professionnel médico-social (infirmier, psychologue, etc.).
- Un chargé de mission Développement, ayant pour missions les relations avec les partenaires et la gestion du programme TAPAJ. Cette fonction est en général exercée par le directeur de la structure, un responsable/chef de service, ou encore par un éducateur.

3. Analyse d'impacts de TAPAJ

Les effets du programme TAPAJ, mis en œuvre depuis 2012 par le CEID-addictions de Bordeaux, ont fait l'objet d'une évaluation qualitative en 2014 par Emmanuel Langlois, maître de conférences en sociologie au Centre Emile Durkheim de l'Université de Bordeaux. Par ailleurs, l'évaluation de la mise en œuvre du programme par l'association québécoise Spectre de rue apporte elle aussi un éclairage sur les bénéfices de l'action pour les jeunes et autres-parties prenantes. Si les éléments d'évaluation détenus par les parties prenantes sont aujourd'hui limités aux informations de suivi des publics des AI partenaires, il est néanmoins possible d'identifier différents impacts sur les jeunes accompagnés, sur l'organisation de la structure, ainsi que sur son environnement.

Il est à noter qu'un travail est en cours, dans le cadre d'un mécénat de compétences de la Fondation Orange et d'Orange Solidarité, afin d'élaborer un logiciel de suivi du programme. Déployé dans l'ensemble des sites essaimés, il permettra à terme de fournir des données statistiques sur le parcours des jeunes tapajeurs.

3.1 Impact sur les publics

Le programme TAPAJ concerne une cohorte de 40 jeunes entre 2012 et fin 2015, soit environ un quart du public cible présent sur la zone bordelaise. Conçu comme une action de remobilisation globale des jeunes, tant en matière de santé que d'insertion sociale et professionnelle, TAPAJ produit différents effets sur le parcours des jeunes, en fonction de la manière dont ces derniers « utilisent » et s'engagent dans l'accompagnement proposé.

« L'intérêt de TAPAJ tient donc aussi à sa capacité à intégrer des jeunes portant des problématiques variées : pour les uns, ce sera le coup de pouce pour l'emploi qui est l'élément accrocheur et contractuel, pour d'autres il conviendra surtout de regagner de la confiance en soi. » Rapport Langlois, 2014.

Sans pouvoir le quantifier, les professionnels d'accompagnement observent un impact significatif du programme sur la réduction des risques et l'accès aux soins des jeunes. En effet, les liens étroits tissés avec les éducateurs sur les chantiers proposés en phase 1 du programme, ainsi que l'accès régulier au CAARUD pour récupérer les lettres-chèques rémunérant les chantiers, favorisent la mobilisation des tapajeurs dans une démarche de soins. A ce titre, 12,5% des jeunes suivis bénéficient d'un accompagnement aux soins à leur entrée dans le programme, contre 77,5% en phase 2.

Un important travail d'insertion sociale est par ailleurs proposé, notamment lors de la phase 2 du programme, par la remise à plat de la situation administrative, judiciaire et sociale de la personne : 24,5% des tapajeurs bénéficient d'un accompagnement en matière de justice à leur entrée dans le programme contre 55,5% en phase 2 et respectivement 27,5% et 77,5% en matière d'hébergement. Il est ainsi possible de supposer, bien qu'aucun chiffre ne puisse aujourd'hui l'étayer, un impact sur les jeunes en matière d'accès aux droits et d'amélioration des conditions de vie (ressources financières, logement, etc.). Les effets du programme sur la confiance en soi et la socialisation contribuent également à l'inclusion sociale des jeunes.

En matière d'insertion professionnelle enfin, TAPAJ permet, dès la phase 1, une remobilisation et la maîtrise des règles nécessaires à l'insertion dans un milieu de travail ordinaire. Les phases 2 et 3 offrent quant à elles un véritable accompagnement en matière de définition du projet professionnel, ainsi que l'acquisition de compétences et d'expériences professionnelles utiles à l'insertion des publics. Les résultats en matière de sorties dynamiques, pour les tapajeurs ayant intégré la phase 3 du programme, révèlent ainsi un impact significatif de TAPAJ sur le parcours professionnel des jeunes.

	Sorties de l'action TAPAJ			
	2014		2015	
	En nombre	En %	En nombre	En %
<i>Nombre de personnes concernées</i>	31		40	
Sorties dynamiques	14	45%	19	47,5%
Dont : Sorties en emploi durable	6	19%	7	17,5 %
Dont : Sorties en emploi de transition	4	13%	5	12,5 %
Dont : Sortie positives	4	13%	7	17,5 %

A titre d'exemple, plusieurs tapajeurs ont été engagés, à leur sortie du programme, en CDD par le Groupe Auchan. D'autres ont initié un parcours de formation : CAP chaudronnerie, cuisine ou encore peinture.

3.2 Impacts sur l'organisation de la structure porteuse

La mise en place du programme TAPAJ permet le développement de nouvelles compétences en interne à la structure porteuse.

En effet, deux socles de compétences complémentaires sont essentiels pour le fonctionnement de l'action : le travail éducatif (repérage des publics, accompagnement dans les chantiers, réduction des risques, etc.), qui constitue le cœur de métier de l'équipe du CEID-addictions chargé de la mise en œuvre de TAPAJ, et un travail partenarial avec les institutions et entreprises privées. Ce deuxième volet, qui va du démarchage des entreprises pour la captation de marchés au suivi des actions de partenariat mises en place, nécessite ainsi une spécialisation d'au moins un professionnel de la structure. Au sein du CEID-addictions de Bordeaux, il est réalisé par un éducateur, qui a su développer, sans formation particulières, des compétences en la matière.

Par ailleurs, ces actions, ainsi que les contraintes logistiques de l'action (gestion du planning des jeunes intégrés aux chantiers notamment), obligent à faire évoluer les modalités d'organisation interne de la structure afin de sacrifier des ETP pour la gestion et le développement de TAPAJ. Concrètement, sur le CEID-addictions de Bordeaux, un professionnel est en charge de ces missions à hauteur de 0,4 ETP.

La mise en place du programme reste en revanche neutre sur l'équilibre financier de la structure, dans la mesure où l'action du CEID-addictions est financée par les chantiers réalisés dans le cadre de l'action (cf. partie 2.4 « Conditions humaines et financières de mise en œuvre de la démarche »).

3.3 Impacts sur l'environnement de la structure

TAPAJ repose sur une démarche de partenariat entre différents acteurs qui n'ont généralement pas d'habitude de travail en commun : les structures médico-sociales, les SIAE, les collectivités publiques et les entreprises privées.

Que ce soit dans un objectif d'amélioration de la tranquillité publique et/ou de l'insertion des publics marginalisés, dans le cadre de la responsabilité sociale d'entreprise ou encore dans une logique de prestation, chaque acteur trouve un intérêt dans cette action.

« Les quatre acteurs que sont les jeunes, les professionnels, les entreprises et les pouvoirs locaux ont des attentes différentes les unes des autres. La force de TAPAJ est d'y répondre. » Rapport Langlois, 2014.

En ce sens, le programme modifie durablement l'écosystème de la structure porteuse en construisant des dynamiques partenariales inédites et fructueuses pour l'insertion des jeunes.

Plus largement, le programme TAPAJ produit des effets positifs sur le vivre-ensemble. Il apporte une réponse concrète aux problématiques d'occupation de l'espace public et de sentiment d'insécurité pouvant être générés par les publics jeunes marginalisés par la présence avec les chiens et la manche active dans les rues marchandes. Par son action, TAPAJ a donc un impact sur la cohésion sociale de l'ensemble de la collectivité.

4. Transférabilité et essaimage de TAPAJ

L'Accélérateur d'innovation sociale a vocation à accompagner l'essaimage de projets innovants, en proposant un appui « à la carte », adapté aux enjeux de l'innovation. En ce sens, il apparaît essentiel d'analyser l'état d'avancement des vagues d'essaimage du programme TAPAJ, ainsi que les facteurs de réussite et les points de blocage étant présentés dans ce cadre.

4.1 Déclinaison opérationnelle de l'essaimage

Face aux impacts du programme TAPAJ sur le périmètre bordelais, qui apporte une réponse concrète à des jeunes non captifs des services et aides sociales en leur permettant d'aller vers le soin et l'insertion professionnelle, la Mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives (MILDECA), a souhaité accompagner son essaimage dans le cadre du Plan gouvernemental de lutte contre les drogues et les conduites addictives 2013-2017.

Cette réflexion quant à l'essaimage du programme a été menée en lien avec la Fédération Addiction, réseau national regroupant des structures et professionnels intervenant dans le champ de l'addictologie, qui y voit notamment une opportunité pour favoriser une harmonisation des pratiques professionnelles entre les adhérents de son réseau.

4.1.1 Cadre de l'essaimage

L'essaimage du programme TAPAJ se réalise donc dès 2013 sur la base. Si la structure porteuse possède l'expertise opérationnelle du projet, le pilotage de l'essaimage par la Fédération Addiction constitue un apport certain en termes d'ingénierie de projet et a permis, au-delà de la sensibilisation de son réseau au programme TAPAJ, l'animation et la formalisation de la dynamique d'essaimage.

La MILDECA, de son côté, accompagne l'essaimage via un appui politique et financier permettant notamment l'organisation annuelle d'un évènement de diffusion nationale de TAPAJ et la mise en place d'évaluations du programme.

Un comité de pilotage interministériel s'est également mis en place, avec un rôle de suivi et de facilitation auprès des administrations concernées. Il réunit la MILDECA, la DGCS, la DGEFP et la DGS, ainsi que différents acteurs opérationnels du projet et, à partir de l'année 2016, la DIHAL.

Le cadre de l'essaimage s'est construit « en marchant », en fonction des besoins repérés par les acteurs parties-prenantes. Une importante démarche de co-construction constitue ainsi le fondement de l'essaimage et l'ensemble des outils mis en place ont été réalisés dans le cadre de groupes de travail entre les pilotes et les sites essaimés.

Une charte « TAPAJ France », construite selon cette méthode entre 2014 et 2015 par les 10 premiers sites porteurs de TAPAJ, propose un cadre concis et clair au déploiement du programme en détaillant les cinq invariants du cadre dans lequel doit s'inscrire TAPAJ :

- Respect du public cible
- Portage par un dispositif spécialisé en addictologie
- Mise en place d'une méthodologie graduée (3 phases de l'accompagnement)
- Partenariat avec une association d'insertion
- Appui sur le pool des entreprises nationales

Disponible depuis juin 2015, la charte a vocation à être signée par les porteurs s'engageant dans le programme ainsi que par les associations intermédiaires partenaires. Elle a été ainsi conclue à sa publication

par les créateurs de la charte eux-mêmes et est aujourd'hui partagée au fur et à mesure aux sites souhaitant mettre en place TAPAJ.

Depuis juin 2016, la constitution de l'association TAPAJ France marque une avancée dans la structuration de l'essaimage du programme. Cette association a en effet vocation à représenter une entité unique en charge du déploiement du projet, facilitant ainsi les liens avec les différentes parties-prenantes. Elle réunit en son Conseil d'administration le CEID-Addictions, la Fédération Addiction, l'association Spectre de rue, en qualité d'initiateur du programme TAPAJ, ainsi que les six autres associations¹ ayant expérimenté le programme lors de sa première phase d'essaimage (représentant les 10 premiers sites pilotes du dispositif). Si les modalités de fonctionnement de TAPAJ France restent à construire, ses missions sont quant à elles identifiées. En effet, l'association se veut constituer un espace de travail et réflexion en appui aux sites essaïmés, permettant l'échange de pratiques et la mutualisation de moyens. Son rôle en matière de représentation externe du programme et de garantie du respect de son cadre par les sites essaïmés représente également un élément central pour la poursuite de l'essaimage de TAPAJ.

4.1.2 Etat d'avancement

Une première vague d'essaimage de TAPAJ s'est réalisée en 2014 auprès de 10 structures intervenant dans le secteur de l'addictologie (CAARUD ou CSAPA). Ces dernières ont été sélectionnées sur la base de différents critères :

- Une expertise en matière d' « aller vers » les publics, à travers la mobilisation d'équipes de rue par exemple ;
- Un intérêt à croiser les pratiques de réduction des risques avec une démarche d'inclusion sociale par la mise en activité ;
- Une capacité d'innovation, entendue comme la volonté du Conseil d'administration de la structure à s'engager dans le projet mais également des moyens humains disponibles pour la mise en place de ce dernier.

La procédure de sélection passe ainsi par un important temps d'échanges avec les acteurs impliqués dans le programme afin d'en comprendre les principes fondateurs et leurs implications opérationnelles. Un dossier de candidature, conçu comme une auto-évaluation des pratiques, est ensuite complété par les candidats et étudié par le CEID-addictions et la Fédération Addiction (par TAPAJ France à partir de juin 2016). Cette décision de l'entrée de la structure dans l'essaimage se conclue par une validation de la part de la MILDECA et par la signature de la charte « TAPAJ France » par l'essaïmé.

L'accompagnement au transfert du programme proposé aux structures porteuses est triple. Il comporte tout d'abord un volet individuel, proposé en fonction des besoins (visites sur sites, appui personnalisé en fonction des difficultés rencontrées par la structure).

L'accompagnement collectif se concrétise quant à lui par l'organisation de 4 à 5 réunions par an des différents sites porteurs, réuni en un groupe opérationnel. Il vise à échanger sur les enjeux rencontrés dans le cadre du déploiement opérationnel de TAPAJ et à y répondre par la création d'outils structurants (supports de communication, convention CAARUD/CSAPA-AI, document pour le développement des partenariats avec les entreprises privées, etc.). Le groupe opérationnel a par ailleurs un rôle d'orientation du programme, à travers la mise en place de cellule de réflexion sur les principes constitutifs de TAPAJ.

De plus, un réseau intranet est mis en place entre les acteurs pour le partage de documents tels que les outils d'accompagnement ou d'évaluation. Cette dynamique de partage et de co-construction permet enfin un appui transversal entre les structures grâce à la constitution d'un réseau d'échanges informels.

¹ Association Clémence Isaure, Association Drogues et Sociétés, Association ITHAQUE, Association Les Wads / CMSEA, Association OPPELIA Essonne Accueil et Association PSA / Groupe SOS

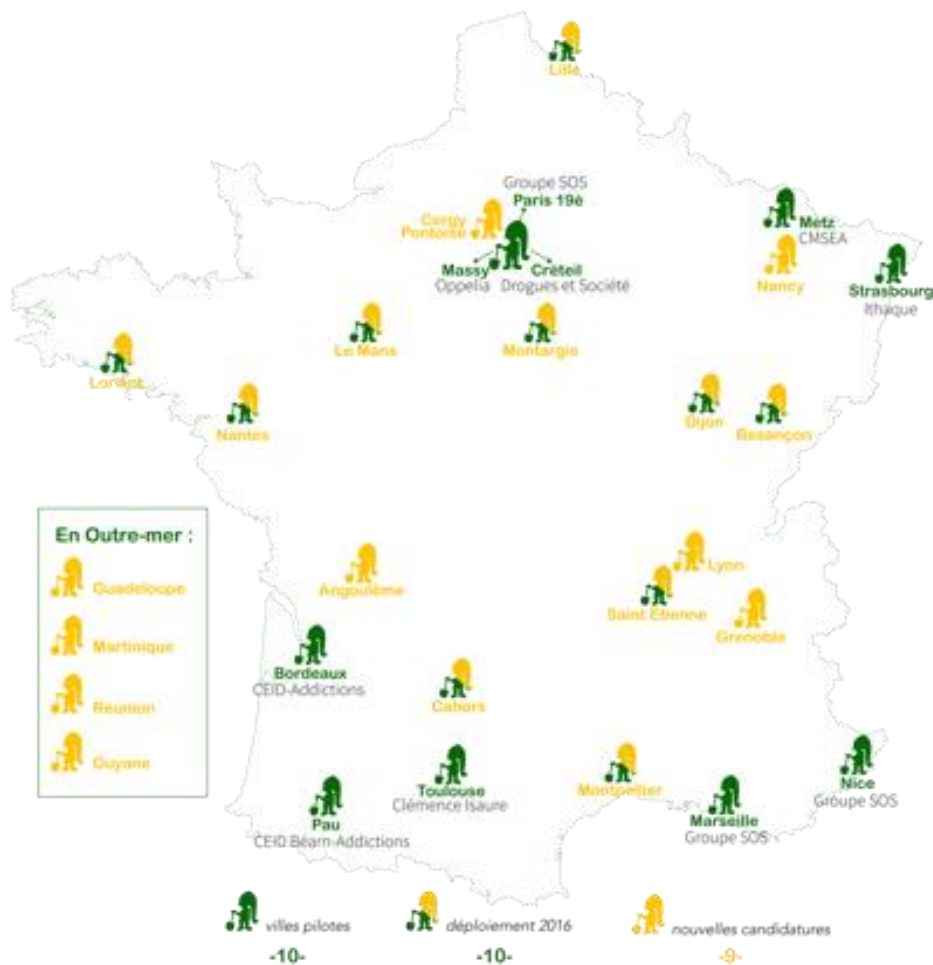
La deuxième vague d'essaimage entreprise en 2015 puis la constitution de TAPAJ France marque une phase de consolidation du modèle TAPAJ. L'enjeu, toujours existant à ce jour, est en effet de proposer un modèle d'essaimage structurant, tout en conservant les principes d'adaptabilité et de co-construction à l'origine du déploiement du projet.

Le développement de partenariats avec des entreprises est à ce titre une bonne illustration. En effet, le CEID-addictions a souhaité, dès le début de l'essaimage, faire profiter aux sites essaimés des partenariats avec des groupes nationaux (SNCF, Auchan, etc.) construits sur son territoire. A cela se sont ajoutés d'autres entreprises partenaires, entretenant des liens directs avec certaines associations essaimant TAPAJ, telles que le groupe Renault.

Ces dynamiques partenariales doivent ainsi bénéficier à l'ensemble des sites en facilitant la prise de contact et la captation de marchés sur les territoires. Certains groupes s'orientent même vers la mise en place d'un accord-cadre à l'échelle nationale. La mobilisation d'un pool d'entreprises nationales représente aujourd'hui un principe fondateur de TAPAJ, inscrit dans la charte.

Toutefois, cet appui national au développement de partenariat avec les entreprises ne peut remplacer le travail local à conduire en la matière par les structures essaimées. La mise en place de relations avec des partenaires « employeurs » dépend en effet des appétences et besoins de ces derniers en local et nécessite forcément une démarche de prospection de la part du porteur de TAPAJ. En outre, d'autres entreprises non partenaires à l'échelle nationale sont à mobiliser par les structures en fonction des dynamiques économiques du territoire. L'adaptation du travail de démarchage et de partenariat au niveau de chaque site revêt ainsi un enjeu central pour la captation de chantiers à proposer aux tapajeurs, souvent sous-évaluer par les sites essaimés.

A ce jour, le programme TAPAJ a été essaimé sur 10 sites en France, qui connaissent des stades de mise en œuvre différents en fonction de leur entrée dans l'essaimage et des dynamiques locales. Un déploiement est par ailleurs prévu sur 10 sites en 2016-2017 et plusieurs candidatures sont en cours de traitement :



4.2 Analyse des critères de réussite et de blocage de l'essaimage

L'analyse portée sur les modalités d'essaimage du programme TAPAJ depuis 2013 permet d'interroger les facteurs de réussite, mais aussi les points de difficultés voire de blocage rencontrés, et ainsi d'identifier un certain nombre d'éléments déterminants pour la mise en œuvre du projet. Ces éléments constituent autant de critères de sélection des structures les plus à même d'opérer un essaimage du projet mais également d'axes d'appui des sites essaimés dans le déploiement du programme.

4.2.1 Le repérage et de mobilisation des publics

Un facteur déterminant dans l'implication des jeunes tapageurs dans le programme est la capacité de la structure porteuse à aller vers ces derniers. Il s'agit en effet d'un public non captif des aides et services sociaux, souvent en rupture avec les institutions publiques. Leur recours aux dispositifs existants s'en trouve donc soit freiné, soit réalisé comme une simple « consommation de service », sans inscription véritable dans un parcours d'insertion.

La prise de contact avec ces jeunes s'avère ainsi centrale dans leur mobilisation ultérieure et se réalise dans le cadre d'une démarche de sollicitation directe ou d'accompagnement préalable. Elle s'appuie sur la

présence d'une équipe de rue au sein de la structure porteuse – quand il s'agit d'un CAARUD- ou sur d'autres actions internes permettant de faire connaître le programme (services proposés par le CAARUD, Consultation Jeunes Consommateurs, etc.).

Dans le cadre de l'essaimage, certains sites ont toutefois diversifiés leurs modalités de captation du public pour s'adapter à leur organisation interne (absence d'équipe de rue notamment). Le partenariat avec des prescripteurs s'est donc développé, que ces derniers soient des professionnels de la médiation et répondent ainsi à l'enjeu d'aller vers les jeunes (clubs de prévention spécialisée), ou qu'ils accompagnent le public cible sur un aspect de leur situation (Missions locale, Justice, centres d'hébergement, etc.). Ces nouvelles modalités requièrent toutefois un important travail de partenariat et de sensibilisation des professionnels prescripteurs. Par ailleurs, elles apparaissent moins efficaces qu'un contact direct avec les publics et peuvent ainsi nécessiter d'aller rencontrer directement les jeunes identifiés dans la structure prescriptrice afin de leur présenter le programme.

Plus largement, TAPAJ cible les besoins d'un public très spécifique. Le public bordelais de TAPAJ correspond en effet en majorité à des jeunes dont la situation de marginalisation et d'errance correspond à un mode de vie plus ou moins choisi et posant des enjeux d'occupation du sol en centre-ville.

Sur certains sites essaïmés, ce profil de jeunes reste peu présent et le programme a ainsi été adapté à d'autres publics jeunes, aux problématiques différentes. C'est notamment le cas à Marseille où le projet s'adresse majoritairement à des jeunes des quartiers prioritaires, impliqués –à petite ou à plus grande échelle- dans des réseaux de trafics de drogue. Il s'agit donc d'un public bien insérés socialement, bénéficiant en général d'un logement et d'un réseau social étendu, mais dont les problématiques de consommation de drogue et de sortie d'un réseau de travail illégal trouvent leur résonance dans le programme TAPAJ. D'autres sites peinent quant à eux à capter des jeunes dans la mesure où leurs profil et attentes ne sont pas en pleine adéquation avec ceux envisagés par TAPAJ.

Si les modalités de fonctionnement du programme sont pleinement adaptées au public cible initial, il convient ainsi de s'interroger sur leur éventuel décalage en cas d'évolution de la population cible. A titre d'exemple, les modalités de rémunération facilitées pour les jeunes pourraient être dévoyées vers un moyen de bénéficier « d'argent facile », ou encore, l'argument de tranquillité publique qui pousse certains partenaires « employeurs » à s'engager dans l'action pourrait perdre de son sens. L'analyse préalable de la situation et des besoins du public jeune présent sur le territoire constitue dès lors une importante condition de transférabilité du modèle.

4.2.2 Le partenariat avec une association intermédiaire et la mise en place d'un cadre d'emploi adapté aux besoins du public cible

Le programme TAPAJ ne peut se déployer que dans le cadre d'un travail en binôme entre la structure du secteur de l'addictologie et une AI. Cette dernière, de par son statut particulier au regard de la législation du travail, devient en effet l'employeur des tapajeurs.

La mise en place d'un partenariat avec une AI, si elle constitue une condition centrale au déploiement du projet, peut toutefois s'avérer complexe pour les sites essaïmés. L'adhésion au projet nécessite tout d'abord un travail de sensibilisation pour des SIAE qui n'ont pas forcément d'habitudes de travail avec les structures médico-sociales et auprès de publics jeunes et toxicomanes. A cet égard, la préexistence d'une sensibilité en la matière de la part de l'AI, dans le cadre de projets à dimensions sociales, apparaît comme un facteur facilitant.

A cet enjeu s'ajoute des difficultés conjoncturelles rencontrées par les SIAE. En effet, la réforme du financement de l'Insertion par l'Activité Economique intervenue en 2014 a entraîné une forte déstabilisation des structures. La tendance au recentrage de ces dernières sur des publics en insertion peu

éloignés de l'emploi, pour répondre à leurs objectifs de retour à l'emploi, constitue par ailleurs un frein pour la mise en place de partenariat dans le cadre de TAPAJ.

Une fois le partenariat CAARUD/CSAPA-AI institué, des difficultés de mise en œuvre du programme peuvent également apparaître. TAPAJ requiert en effet une adaptation des modalités de fonctionnement des AI en proposant un emploi de quelques heures, sans assurance que le jeune continuera à s'inscrire dans l'action au-delà. La gestion des contrats de travail et de la rémunération, qui se veut immédiate, s'en trouve ainsi complexifiée.

En tant qu'employeur du jeune l'AI a en effet une responsabilité légale sur ce dernier et doit s'assurer de la conformité des conditions d'emploi au droit du travail. Ces exigences doivent néanmoins s'articuler avec un enjeu de flexibilité propre à TAPAJ : établissement et signature du contrat de travail le jour même, sur la base de justificatifs administratifs limités (pièce d'identité) ; modifications récurrentes des contrats face à une inscription incertaine dans l'action et des fréquences de travail variables ; etc. Des liens opérationnels étroits entre l'AI et la structure porteuse sont ainsi développés afin de répondre à cette double exigence. Elle nécessite néanmoins une pleine compréhension des contraintes de chacun et l'instauration d'un lien de confiance entre les deux acteurs.

En matière de rétribution des publics, le paiement en lettres-chèques de la Poste s'avère coûteux et complexe à mettre en œuvre (avance de trésorerie par l'AI pour la commande des lettres-chèques, définition à l'avance de leur montant, etc.). Certaines AI ont mis en place à cet égard des modalités de paiement transitoires, via un virement à journée sur le compte du jeune ou de quelqu'un de confiance, mais qui nécessitent une insertion bancaire préalable, peu présente chez le public cible.

Le champ d'action de l'AI dans le programme TAPAJ diffère enfin quelque peu de ses missions habituelles dans la mesure où il se positionne presque uniquement comme l'employeur du jeune, sans avoir de rôle, du moins au début, sur son accompagnement à l'insertion professionnelle. Cette situation peut paraître peu confortable pour certaines AI, qui n'entretiennent ainsi aucun lien avec les tapajeurs. Si le maintien de l'accompagnement par la structure médico-sociale dans la phase 1 du programme constitue un des principes de TAPAJ, il apparaît ainsi important d'assurer une coordination avec l'AI tout au long de l'action afin de la tenir informée sur le parcours des jeunes et de faciliter l'éventuelle prise de relais.

De façon générale, le travail de partenariat étroit entre la structure porteuse et l'AI, alimenté par des liens réguliers et des temps de bilans, s'avère donc essentiel pour le fonctionnement du programme.

4.2.3 La mise en relation avec des partenaires « employeurs »

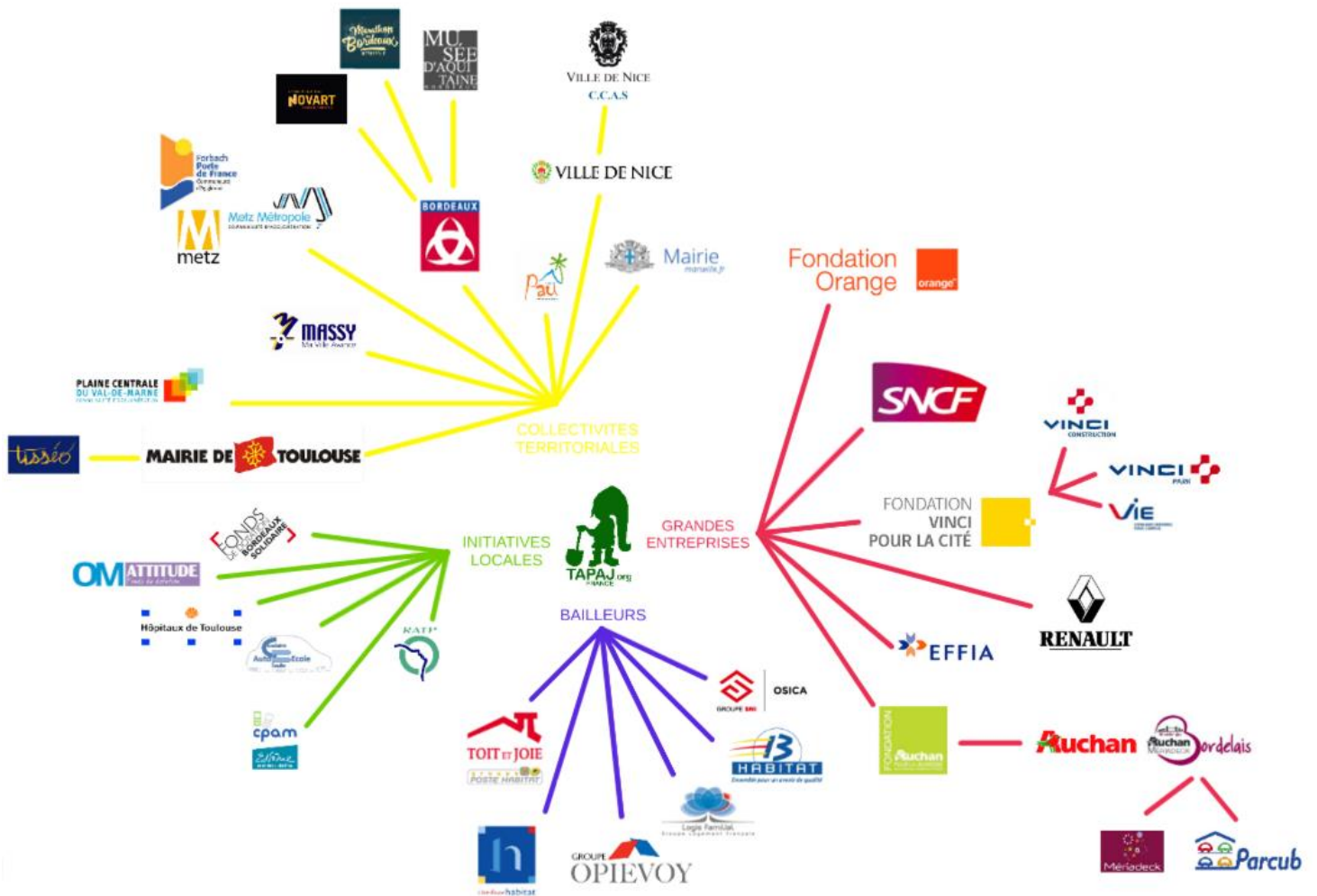
Le fonctionnement du programme repose enfin sur l'obtention de chantiers, constituant un support de travail pour les tapajeurs et assurant la viabilité économique de l'action. Dans ce cadre, un important travail de démarchage et de développement de partenariat doit être mis en place pour la captation de marché.

Certains partenaires s'avèrent « incontournables » au regard de l'expérience des premiers sites essaimés. Il s'agit avant tout de la collectivité locale compétente sur le territoire – à l'échelle municipale en majorité – qui est un acteur déterminant tant pour enclencher les partenariats autour du projet que pour confier à TAPAJ des chantiers. Sa connaissance de l'écosystème local, dont fait partie la structure porteuse, et son intérêt pour le programme dans le cadre d'une politique de tranquillité publique en font en général un acteur central.

Par ailleurs, le groupe SNCF constitue un important apporteur de chantiers, dans l'ensemble des sites TAPAJ. Ce partenariat national est en cours de formalisation à travers un accord-cadre.

Au-delà, il apparaît essentiel pour les sites essaimés de développer des partenariats en fonction de la présence des entreprises nationales partenaires sur leur territoire et des dynamiques économiques locales.

Le schéma ci-dessous, représentant l'ensemble des partenaires des sites TAPAJ, illustre la diversité des liens développés :



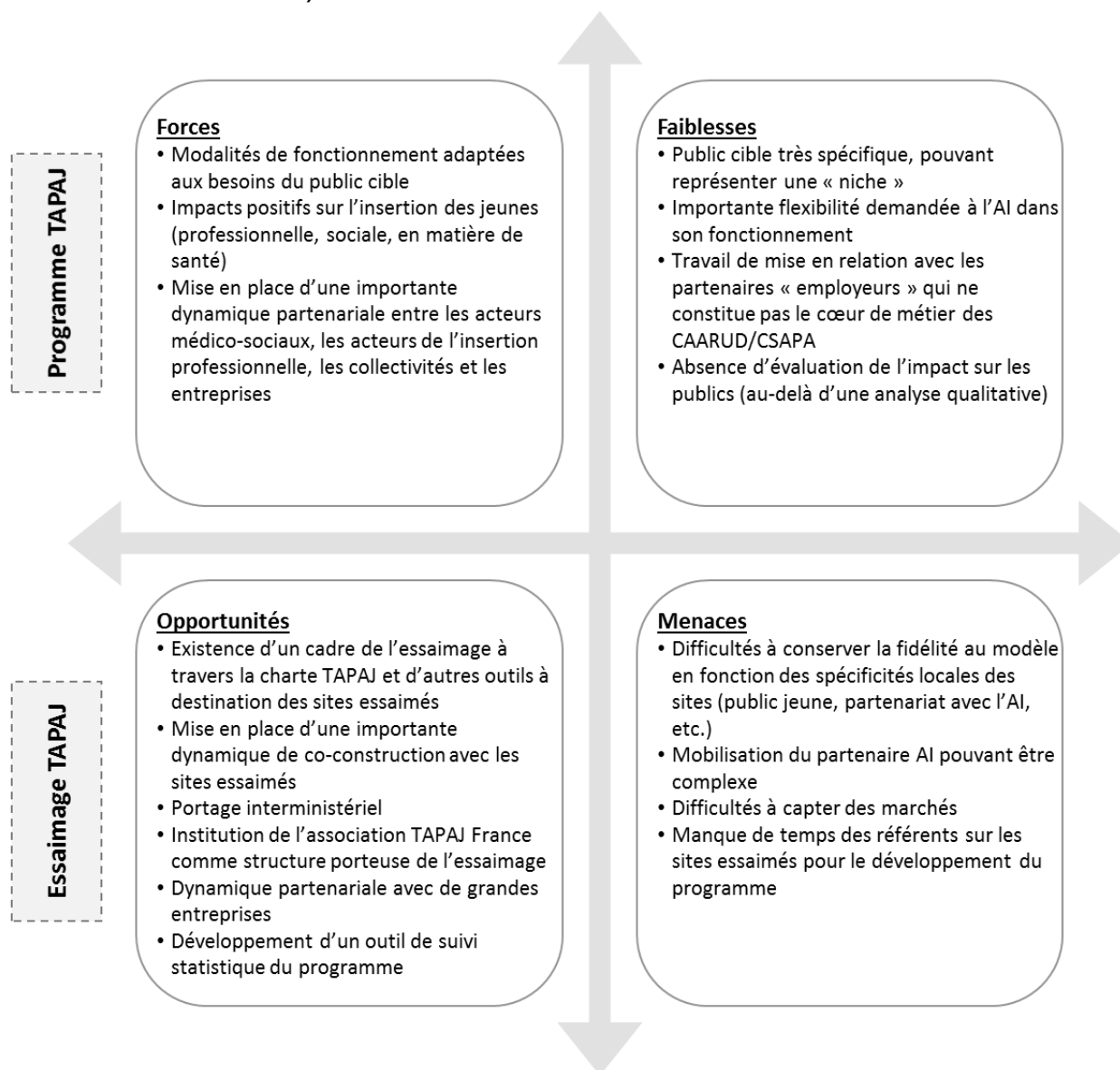
La mise en relation avec les partenaires « employeurs » revêt un caractère central afin de diversifier les chantiers et d'assurer par là une pérennisation et une montée en charge du programme. De nombreux sites essayés rencontrent actuellement des difficultés à mettre en œuvre la phase 2 de TAPAJ par faute de marchés, freinant ainsi la dynamique d'insertion professionnelle de certains tapajeurs.

Si les partenariats développés à l'échelle nationale et l'apport d'expertise dans le cadre du groupe opérationnel, notamment à travers l'élaboration d'un outil de communication à destination des potentiels partenaires « employeurs », sont des éléments facilitateurs, le travail à mener en local par la structure porteuse reste primordial en la matière. Toutefois, le démarchage d'entreprises n'étant pas leur cœur de métier, les professionnels impliqués dans TAPAJ rencontrent des difficultés à réaliser ces démarches. Ces dernières s'avèrent extrêmement chronophages et complexes pour les personnes ne possédant pas une « fibre commerciale ».

Bien que la responsabilisation du CAARUD/CSAPA sur cette mission de captation de marché correspond à une volonté de présenter le soutien au projet dans un esprit de mécénat et non simplement de prestation de service, une montée en compétences d'un professionnel de la structure porteuse ou un appui de l'AI en matière apparaissent donc pertinents.

4.3 Récapitulatif des enjeux à prendre en compte dans l'essai

4.3.1 Analyse SWOT



4.3.2 Autres enjeux du programme

D'autres enjeux relatifs au programme TAPAJ ont pu être identifiés. S'ils ne constituent pas directement des points de vigilance dans le cadre de l'essai, ils relèvent de questionnements propres au développement de TAPAJ qui pourront être approfondis dans le cadre de l'accompagnement proposé par l'AI :

- **L'ouverture du programme à d'autres publics que celui ciblé par TAPAJ** : la mise en place d'une action à destination des usagers des CSAPA/CAARUD ayant plus de 25 ans est notamment interrogée par certains sites essayés. Par ailleurs, l'élargissement de programme à d'autres publics marginalisés (ex : personnes sans domicile fixe ne rencontrant pas de problématiques d'addiction) pourrait être envisagé à terme, dans le cadre d'un essai du programme ou du développement d'une autre action reprenant les principales modalités de fonctionnement de TAPAJ.

- **L'évolution du modèle économique du programme** : il s'agit notamment d'interroger le montant du salaire net du jeune (égal à 10 euros par heure) dans la mesure où ce dernier est supérieur au SMIC horaire et peut ainsi constituer un frein en matière d'insertion professionnelle à la sortie du programme. Par ailleurs, certains sites essaimés rencontrent des difficultés à capter des marchés financés à hauteur de 25 euros par l'entreprise et se trouvent obligés de réduire leur marge, servant au financement de leur intervention.

5. Présentation du scénario retenu pour l'accompagnement à l'essaiage par l'Accélérateur d'innovation sociale

L'accompagnement proposé par l' AIS intervient dans un processus d'essaiage bien avancé pour le programme TAPAJ. L'existence d'une tête de réseau ad hoc pour piloter ce processus, TAPAJ France, ainsi que d'une gouvernance du projet, apporte également un cadre clairement défini, dans lequel doit s'inscrire l' AIS.

La mission de l'Accélérateur est donc davantage un appui d'expertise pour améliorer le modèle d'essaiage déjà constitué que de proposer un accompagnement au déploiement en tant que tel.

5.1 _Objectifs de l'accompagnement et modalités opérationnelles

Sur la base des échanges avec les pilotes de l'essaiage de TAPAJ et des besoins identifiés, l'Ansa propose de poursuivre deux objectifs dans le cadre de l'accompagnement par l' AIS :

- Consolider le cadre de l'essaiage afin de garantir la qualité et l'efficacité du programme
- Outiller les sites essaimés

5.1.1 *Consolider le cadre de l'essaiage afin de garantir la qualité et l'efficacité du programme*

L'analyse du modèle d'essaiage mis en place pour le programme TAPAJ soulève différents enjeux auxquels l'Accélérateur devra s'attacher à répondre :

- **De quelle façon la nouvelle entité qu'est TAPAJ France se positionne dans le modèle d'essaiage et impacte la structuration de ce dernier ?** Il s'agit en effet d'interroger les missions dévolues à TAPAJ France et la répartition des responsabilités entre les différents acteurs qui compose l'association. Les moyens humains et financiers de cette dernière étant en cours de définition, il apparaît essentiel de clarifier les attendus vis-à-vis de cette future tête de réseau, ainsi que des ressources nécessaires à leur réalisation. Par ailleurs, la mise en place de TAPAJ France intervient dans une dynamique d'essaiage pleinement engagée, ayant vu apparaître différents jeux d'acteurs. Sa place et son articulation avec les différents sites et instances de pilotage (pilotage interministériel, groupe opérationnel, cellules de réflexion) doivent donc être actées et déclinées opérationnellement.
- **Comment renforcer l'appui des sites essaimés quant aux difficultés et aux risques identifiés en matière d'essaiage ?** Différents points de blocage, inhérents au déploiement du programme sur des territoires variés, ont pu être mis en lumière dans cette de faisabilité. L' AIS doit ainsi s'attacher à approfondir leurs implications pour les sites essaimés et les besoins d'accompagnement en la matière. De cette analyse pourront émerger des pistes d'évolution dans le modèle d'essaiage institué, tant en termes d'accompagnement et d'outils proposé aux sites essaimés, que de structuration du cadre de l'essaiage (critères de sélection des sites, missions de TAPAJ France, etc.).
- **Comment garantir un équilibre entre fidélité au modèle et adaptations territoriales dans l'essaiage du programme TAPAJ ?** Les échanges avec un panel de sites essaimés (CAARUD/CSAPA et AI) ont permis d'identifier des évolutions plus ou moins importantes dans les modalités de fonctionnement du programme TAPAJ. Si ces dernières répondent à des contraintes territoriales et peuvent même apporter une certaine plus-value au programme, cette situation dénote néanmoins d'un enjeu de cadrage au niveau national. Il s'agit en effet de mettre en place un modèle

d'essaimage qui, au-delà des invariants définis dans la charte TAPAJ France, puisse assurer un repérage et une analyse des adaptations locales du programme. La capacité de ce modèle à s'interroger sur les évolutions souhaitables à l'échelle territoriale, celles à expérimenter dans le cadre d'un portage national et celles non acceptables car dévoyant la philosophie de TAPAJ doit ainsi être renforcée et alimentée par des process ou outils opérationnels (ex : référentiel).

- **Quelles modalités de suivi et d'évaluation du programme sont à mettre en œuvre ?** Le dispositif de suivi et d'évaluation de TAPAJ est aujourd'hui absent, ce qui freine grandement l'analyse de l'action des sites essaimés et des impacts du programme. Toutefois, deux chantiers parallèles sont actuellement engagés et apporteront des clés pour remédier à ce manque : le logiciel de suivi du programme développé par Orange, mais également le projet d'une évaluation croisée entre la France et le Québec, soutenue par la MILDECA. L'appui proposé par l' AIS s'inscrit donc dans cette perspective et pourra mettre en place les conditions de sa réussite en accompagnant les pilotes de TAPAJ dans la définition des process et indicateurs à mettre en place.

De façon opérationnelle, il est proposé que l' AIS réalise une analyse du modèle d'essaimage afin d'approfondir les intuitions développées dans la présente étude de faisabilité et d'émettre des propositions d'amélioration en fonction des enjeux identifiés.

Différents axes pourront être investigués dans ce sens :

- La structuration interne et externe de TAPAJ France ;
- Les modalités de sélection de sites essaimés ;
- L'accompagnement à l'essaimage proposé ;
- Les outils élaborés dans le cadre de l'essaimage ;
- La coordination et l'articulation entre le niveau national de l'essaimage et les sites essaimés ;
- Les besoins en matière de suivi et d'évaluation ;
- Etc.

Au-delà d'une simple analyse diagnostic du modèle d'essaimage, il s'agit bien pour l' AIS de proposer une consolidation du cadre de déploiement de TAPAJ à travers une dynamique de réflexion et de co-construction avec les parties-prenantes. Des modalités de travail participatives, telles que des groupes de travail ou autres temps d'échanges, seront ainsi proposées dans ce cadre.

5.1.2 *Outiller les sites essaimés*

Dans un deuxième temps, l' AIS se propose de formaliser un certain nombre d'outils qui seront apparus comme nécessaire au cadrage de l'essaimage durant la phase d'analyse du modèle.

Là encore, il s'agira d'engager une démarche de co-construction avec les acteurs de TAPAJ, dans le cadre de cellules de travail et/ou d'aller-retours fréquents sur les outils élaborés.

Plusieurs travaux pourront ainsi être engagés en parallèle, associant des parties-prenantes compétentes et ayant une appétence pour la thématique traitée (ex : travail autour des outils de suivi et d'évaluation ; travail autour d'un référentiel d'essaimage ; etc.).

S'il s'agit bien ici de répondre aux besoins ayant émergés par la mise en place d'outils opérationnels, l' AIS se réserve toutefois la possibilité de circonscrire son action en fonction de ses champs de compétences et du dimensionnement de son accompagnement.

5.2 Gouvernance du projet d'accompagnement à l'essaiage

Désireux de s'inscrire dans le schéma de gouvernance déjà institué dans le cadre de l'essaiage de TAPAJ, l' AIS propose différents niveaux de pilotage de son intervention :

- **Une instance de pilotage resserré**, ayant pour mission l'alimentation et la validation des travaux menés par l' AIS. Elle se compose des membres de l' Accélérateur impliqué dans le projet, ainsi que de la Fédération Addiction et du CEID-Addictions de Bordeaux, tous deux représentants de TAPAJ France.
- **Une instance de réflexion**, ayant vocation à orienter l'accompagnement réalisé par l' AIS en fonction de son expertise sur le programme TAPAJ, sur l'environnement dans lequel s'inscrit ce dernier ou encore en matière d'essaiage. Elle réunit les membres de l'instance de pilotage ainsi que la MILDECA, la FNARS et le Forum européen pour la sécurité urbaine. D'autres acteurs pourront être associés ultérieurement, en fonction des besoins.
- **Une instance de travail opérationnelle** : il ne s'agit pas ici de recréer une instance mais bien de travailler dans le cadre du groupe opérationnel constitué dans le cadre de de l'essaiage de TAPAJ ou dans des configurations plus réduites en fonction des besoins et attentes des acteurs.

En outre, l'intervention de l' AIS se réalise bien entendu dans le cadre de son propre dispositif de gouvernance. Il réfère ainsi régulièrement de son action à destination du programme TAPAJ à son comité de pilotage et se conforme à ses décisions et orientations.

5.3 Evaluation de l'essaiage

Dans le cadre de l'accompagnement par l' AIS, une évaluation de la dynamique d'essaiage est proposée. En effet, si l'objet de cet accompagnement est notamment de questionner le dispositif de suivi et d'évaluation afin de le renforcer, l' AIS se propose d'ores et déjà de poser certaines modalités d'évaluation visant à s'assurer de :

1. La poursuite, voire la montée en charge, du déploiement du programme TAPAJ (à court terme : évaluation prévue à la fin du premier semestre 2017 puis tous les ans en fin d'année) ;
2. La consolidation du modèle d'essaiage (à moyen terme : évaluation prévue à la fin du second semestre 2017 puis tous les ans en fin d'année) ;
3. L'impact du programme TAPAJ, notamment sur les jeunes accompagnés (à long terme : évaluation prévue à la fin du premier semestre 2018 puis tous ans en fin d'année) ;

Il est donc entendu ces premiers éléments d'évaluation seront approfondis dans le cadre de l'accompagnement à l'essaiage.

5.3.1 Modalités d'évaluation

L'évaluation du programme TAPAJ se fondera sur des outils de reporting et de bilan ad hoc, qui seront à terme remplacés par un dispositif de suivi et d'évaluation pérenne (notamment avec la mise en place d'un logiciel de suivi).

Trois temps forts de l'évaluation sont prévus :

- A mi-2017, un bilan intermédiaire sur le processus d'essaiage du programme TAPAJ (structures concernées, état d'avancement, accompagnement réalisé, etc.). Il se fondera sur les données succinctes de reporting et/ou sur l'organisation d'entretiens téléphoniques avec les sites essaimés.
- Fin 2017, un bilan annuel sur le processus d'essaiage. En plus d'une actualisation du bilan intermédiaire, celui-ci inclura des éléments d'analyse sur le modèle d'essaiage. Il s'agira d'interroger l'effectivité et la pertinence des réponses apportées aux enjeux repérés dans le cadre de l'étude de faisabilité (cf. partie 5.1.1), et, à termes de l'accompagnement par l'AIS. Ce bilan sera ainsi alimenté par les données transmises par les structures via un questionnaire.
- A mi-2018, un bilan quantitatif et qualitatif par structure permettant d'estimer les impacts du programme. Il s'appuiera sur le logiciel de suivi, ou, à défaut de son déploiement à cette date, sur un reporting réalisé par chaque structure.

L'objectif final est d'aboutir, à partir de fin 2018, à la formalisation d'un bilan complet, qui pourra être réalisé par TAPAJ France à échéance annuelle et qui intégrera un point d'avancement sur le processus d'essaiage, une analyse du modèle d'essaiage et des données sur l'impact du programme.

Ce bilan annuel pourra être fusionné avec les documents d'analyse et de bilan déjà mis en place par les pilotes de l'essaiage de TAPAJ et qui ont notamment vocation à dresser des perspectives de déploiement du programme.

5.3.2 Indicateurs de réussite

Dans le cadre de l'évaluation, seront suivis les indicateurs suivants :

Critères d'évaluation	Indicateurs retenus	Type	Précisions	Preuves
1. A l'issue de l'accompagnement à l'essaiage, le déploiement du programme TAPAJ se poursuit et s'intensifie (évalué en juillet 2017)				
Les sites essaimés poursuivent le déploiement du programme	Poursuite de l'implication des sites dans l'essaiage	Réalisation	O/N	Reporting TAPAJ France
	Mise en place des différentes phases du programme	Réalisation	Pour chaque phase : O/N	Entretiens Ou Reporting structures
	Nombre de jeunes accompagnés	Résultat	Nombre de jeunes pour chacune des trois phases du programme	Reporting structures
	Nombre d'heures de travail réalisées	Résultat	Nombre d'heures pour la phase 1 et la phase 2	Reporting structures
De nouveaux sites sont intégrés dans l'essaiage du programme	Nombre de nouveaux sites essaimés	Réalisation		Reporting TAPAJ France
	Mise en place d'un accompagnement à l'essaiage	Réalisation	Effectivité de cet accompagnement et appréciation qualitative par les nouveaux sites	Entretiens
	Etat d'avancement de la mise en place du programme	Réalisation	Niveau de déploiement du programme : développement des partenariats, captation de chantiers, mise en place des phases du programme, etc.	Entretiens

Critères d'évaluation	Indicateurs retenus	Type	Précisions	Preuves
2. Suite à l'accompagnement à l'essaiage, le modèle d'essaiage du programme TAPAJ est consolidé (évalué en décembre 2017)				
TAPAJ France est positionné comme tête de réseau de l'essaiage	Structuration interne de TAPAJ France	Réalisation	Appréciation qualitative de la clarté dans la définition des missions, des moyens humains et financiers	Analyse TAPAJ France Questionnaire structures
	Structuration externe de TAPAJ France	Réalisation	Appréciation qualitative de la clarté dans la répartition des responsabilités entre les niveaux national et territorial, dans la gouvernance du l'essaiage	Analyse TAPAJ France Questionnaire structures
	Visibilité de TAPAJ France	Réalisation	Appréciation qualitative par les partenaires de l'essaiage au niveau national et territorial (institutions, entreprises, etc.) Démarches de communication engagées	Analyse TAPAJ France Questionnaire structures
Le cadre de l'essaiage est clairement défini	Consolidation des critères de sélection des sites essaimés	Réalisation	Effectivité du travail de consolidation et de sa mise en application Appréciation qualitative de leur pertinence	Analyse TAPAJ France Questionnaire structures
	Consolidation de l'accompagnement à l'essaiage	Réalisation	Effectivité du travail de consolidation et de sa mise en application Appréciation qualitative de leur pertinence	Analyse TAPAJ France Questionnaire structures
	Consolidation de la modélisation des modalités d'essaiage (invariants / adaptation du modèle)	Réalisation	Effectivité du travail de consolidation et de sa mise en application Appréciation qualitative de leur pertinence	Analyse TAPAJ France Questionnaire structures
Les sites essaimés sont outillés pour le déploiement du programme	Développement d'outils en réponse aux différents points de blocage repérés (ex : partenariat avec AI, captation de marchés)	Réalisation	Effectivité des outils et de leur utilisation par les sites essaimés Appréciation qualitative de leur pertinence	Analyse TAPAJ France Questionnaire structures
	Instauration d'un dispositif de suivi et d'évaluation	Réalisation	Effectivité des outils et de leur utilisation par les sites essaimés Appréciation qualitative de leur pertinence	Analyse TAPAJ France Questionnaire structures

<i>Critères d'évaluation</i>	<i>Indicateurs retenus</i>	<i>Type</i>	<i>Précisions</i>	<i>Preuves</i>
3. La mise en place du programme TAPAJ permet l'amélioration de la situation des jeunes accompagnés² (évalué en juillet 2018)				
La situation professionnelle des jeunes accompagnés s'améliore	Pourcentage de jeunes s'inscrivant dans une dynamique d'insertion professionnelle	Résultat	Nombre de jeunes impliqués sur la phase 1 du programme et passant en phase 2 Nombre de jeunes impliqués sur la phase 2 du programme et passant en phase 3	Reporting structures
	Pourcentage de sorties positives des jeunes ayant bénéficié du programme	Impact		Reporting structures
	Structure des sorties positives des jeunes ayant bénéficié du programme	Impact	Nombre de sorties en emploi durable, en emploi de transition et en sorties dynamiques	Reporting structures
La situation sociale et médicale des jeunes accompagnés s'améliore	Pourcentage de jeunes s'inscrivant dans une démarche d'accès aux soins	Résultat	Nombre de jeunes ayant bénéficié d'un accompagnement médical	Reporting structures
	Pourcentage de jeunes s'inscrivant dans une démarche d'accès aux droits	Résultat	Nombre de jeunes ayant bénéficié d'un accompagnement social / par types d'accompagnement (justice, logement, etc.) Nombre de jeunes ayant engagé des démarches administratives	Reporting structures

² Il est à noter que les indicateurs de résultats et d'impacts définis dans ce cadre correspondent à ceux aujourd'hui suivis par le CEID-Addictions de Bordeaux pour le programme TAPAJ (mais pas forcément par les sites essaimés). L'enjeu à terme est bien de développer ces indicateurs, notamment afin d'identifier les impacts sociaux du programme sur les jeunes et sur l'environnement TAPAJ. Ce travail s'inscrit dans les objectifs de TAPAJ France et pourra être appuyé par l' AIS mais ne peut être réalisé à ce stade de l'étude de faisabilité.

6. ANNEXE I : Liste de sites TAPAJ

Ville	Structure porteuse	Association intermédiaire partenaire	Date de mise en œuvre du programme	Nombre de jeunes accompagnés	Taux de sorties dynamiques (2015)
Besançon			2016		
Bordeaux	CAARUD Planterose (Association CEID-Addictions)	ARE 33	2012		47,5%
Cahors			2016		
Créteil	CSAPA Epice (Association Drogues & Société)		2014		
Dijon	CAARUD 21 (SEDAP)				
Le Mans			2016		
Lille			2016		
Lorient			2016		
Marseille	PSA 13 (Groupe SOS, PSA CAARUD Sleep'in)	AI de l'Association Adpei	2015		
Metz Forbach	CSAPA & CAARUD « Les Wads » (CMSEA)				
Montargis			2016		
Montpellier			2016		
Nantes			2016		
Nice	PSA 06 (Groupe SOS, PSA CAARUD Lou Passagin)				

Ville	Structure porteuse	Association intermédiaire partenaire	Date de mise en œuvre du programme	Nombre de jeunes accompagnés	Taux de sorties dynamiques (2015)
Palaiseau	CSAPA Essonne Accueil (Association OPPELIA)				
Paris 19^e	CAARUD Le Kaléidoscope (Groupe SOS, PSA)				
Pau	CSAPA Béarn – Addictions (Association CEID-Addictions)	Agence Paloise de Services	2015		
Saint-Etienne			2016		
Strasbourg	Association ITHAQUE RMS				
Toulouse	Clémence Isaure				

7. ANNEXE II : Glossaire

AI	Association intermédiaire
AIS	Accélérateur d'innovation sociale pour l'accès à l'emploi des chômeurs de longue durée
ANSA	Agence nouvelle des solidarités actives
CAARUD	Centre d'Accueil et d'Accompagnement à la réduction des risques pour usagers de drogues
CDD	Contrat à durée déterminée
CEID	Comité d'étude et d'information sur la drogue
CIPRD	Comité interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation
CSAPA	Centre de soins, d'accompagnement et de prévention en addictologie
DGCS	Direction générale de la cohésion sociale
DGEFP	Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle
DGS	Direction générale de la santé
DIHAL	Délégation interministérielle à l'hébergement et à l'accès au logement
DIRECCTE	Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi
HAS	Haute autorité de santé
INPES	Institut national de prévention et d'éducation sur la santé
MILDECA	Mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives
SIAE	Structure d'insertion par l'activité économique
TAPAJ	Travail alternatif payé à la journée